**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ASNAN**

**Le lundi 27 Février 2023**

Membres Présents : RIOLINO Patrick, GUENEAU Jean-Noël, PINEAU Jacques, COUDRIN Maude, LE CHATREUX Alain, TONOLLI Marine. CREBOIS Nathalie

Membre excusée : D’HIVERT Jacqueline donne pouvoir à COUDRIN Maude

Absents : DOUX Jean Michel, LANTIER Stéffy

Secrétaire de Séance : CREBOIS Nathalie

**Ouverture de Séance à 19H00**

Ordre du jour :

* Travaux 2023 : Route d’hubans 1ère Tranche
* Subventions
* Prévisions budget 2023
* Aménagement place de l’église

Questions diverses

**RAPPORT DU SIAEP 2022**

Le Maire présente le rapport annuel 2022 du SIAEP de CHARLES-CHAIGNEAU.

Le rapport de la qualité des eaux est consultable en mairie.

Vote 8 pour

**TRAVAUX ROUTE D’HUBANS**

Le Maire présente les devis pour la 1ère tranche sur la voie communale C5.

Après consultation des devis, un devis pour un montant de 11 803.20 soit 14 163.84 TTC et devis pour un montant de 1000.00HT soit 1200 TTC.

 Vote 8 pour

**SUBVENTIONS**

Le Maire présente des demandes de subventions :

* La Cantonade patrimoine culturel et naturel. Vote 8 Non
* Club de Tannay : Vote 8 Non
* Voyages scolaires organisés par le collège Noël Berrier de Corbigny. Vote 8 pour en attente de l’attestation de la famille.

Nous réservons nos subventions aux associations d’Asnan.

**AMENAGEMENT PLACE DE L’EGLISE**

Le Maire présente le projet de l’aménagement de l’espace de l’église.

Le conseil décide de prévoir 7000 euros dans le budget 2023.

Une étude de bornage est à prévoir à (l’ancien Terrain de foot) pour une culture bio.

Vote 8 pour

**QUESTIONS DIVERSES**

Au dernier conseil, nous avons décidé de ne pas donner un avis favorable au projet d’Asnan patrimoine et cela à l’unanimité, nous avons été élu pour prendre des décisions et de plus, une bonne partie des habitants d’Asnan n’étaient peut-être pas favorable à cette idée.

Il est dommage qu’un vote démocratique est pour conséquence que cette association qui a été créée et financée à ses débuts par beaucoup d’habitants d’Asnan, prenne la décision de changer de lieu.

Nous prenons acte de cette décision, et nous souhaitons plein de bonheur à cette association.

Pour information, la coupure d’électricité qui est survenue le jeudi 2 mars, la mairie n’a pas été informée.

**Fin de Séance à 20h30**